BALADE DU CAILLY

# La Balade du Cailly

## CONCERTATION SUR LE PROJET

1. Brise Glace

2. Présentation et état d'avancement du projet

3. L'évaluation environnementale du Projet de la Balade du Cailly

4. L'évaluation environnementale de la Mise En Compatibilité du PLU pour le projet de la Balade du Cailly

5. Temps d'échanges

BALADE DU CAILLY

métropole ROUENNORMANDIE

je participe !

# 1. Brise Glace

lien wooclap : ma Balade du Cailly idéale est…

# 2. Présentation et état d'avancement du projet

métropole ROUENNORMANDIE

je participe !

## Enjeux du projet

- La lutte contre le changement climatique
- L'amélioration de la santé humaine
- Le maintien / développement du lien social

## Objectifs du projet

- La préservation de l'environnement tout en mettant en valeur le patrimoine naturel et bâti
- La création d'un espace public de proximité de qualité
- La création d'un parcours alternatif cohérent et sécurisé pour les modes actifs de déplacements

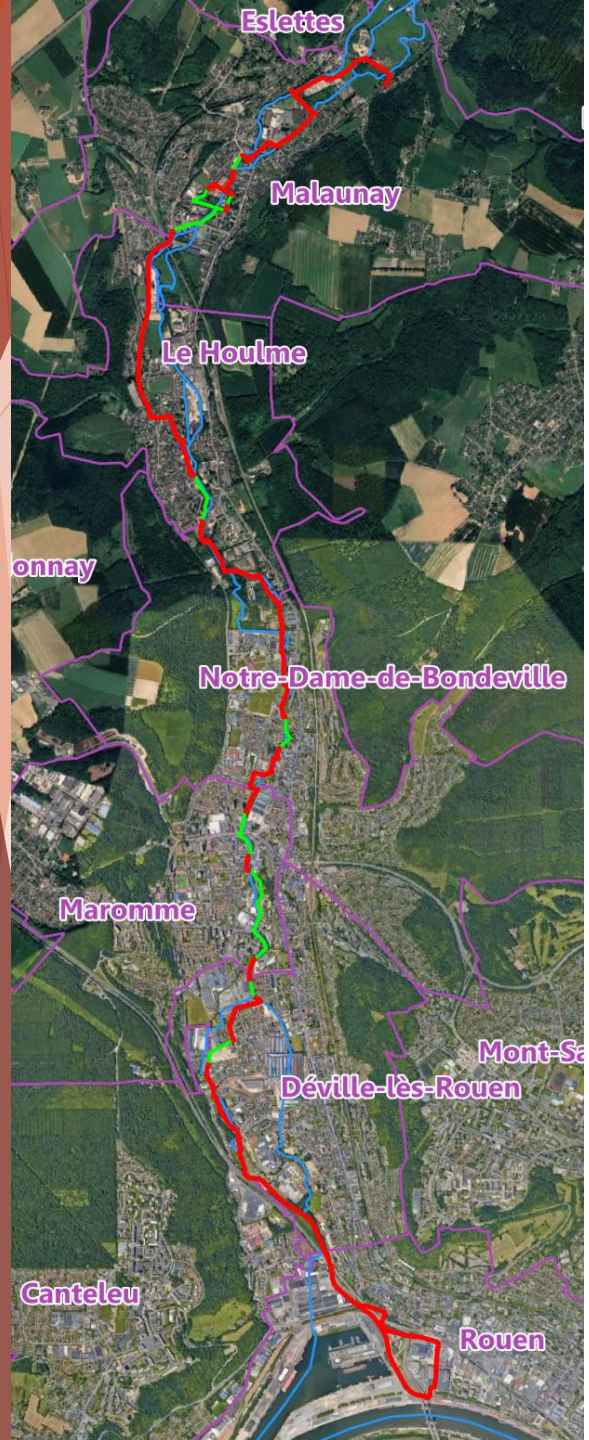


- Environ 14 km de parcours
- 7 communes concernées :
  - Malaunay
  - Le Houlme
  - Notre-Dame-de-Bondeville
  - Maromme
  - Déville-lès-Rouen
  - Canteleu
  - Rouen
- Des environnements urbains/périurbains traversés diversifiés
- Quelques tronçons déjà réalisés de façon assez hétérogène

BALADE DU CAILLY

métropole ROUEN NORMANDIE

je participe !

# Calendrier

- 2018/2019 Etude de faisabilité
- 2020/2021 Programmation
  Recrutement maîtrise d'oeuvre
- 2022 Diagnostic maîtrise d'œuvre
- 2023/2024 Etude de conception sur les futurs tronçons
- 2025 Dossiers d'évaluations environnementales
- 2026 Déclaration d'Utilité Publique du projet
- 2026/2030 Travaux sur les futurs tronçons

Négociations foncières

Etudes techniques (topographie / géotechnie / faune flore…)

Dossiers règlementaires

Concertation

BALADE DU CAILLY

métropole ROUENNORMANDIE

je participe !

# Finalisation du tracé et des revêtements

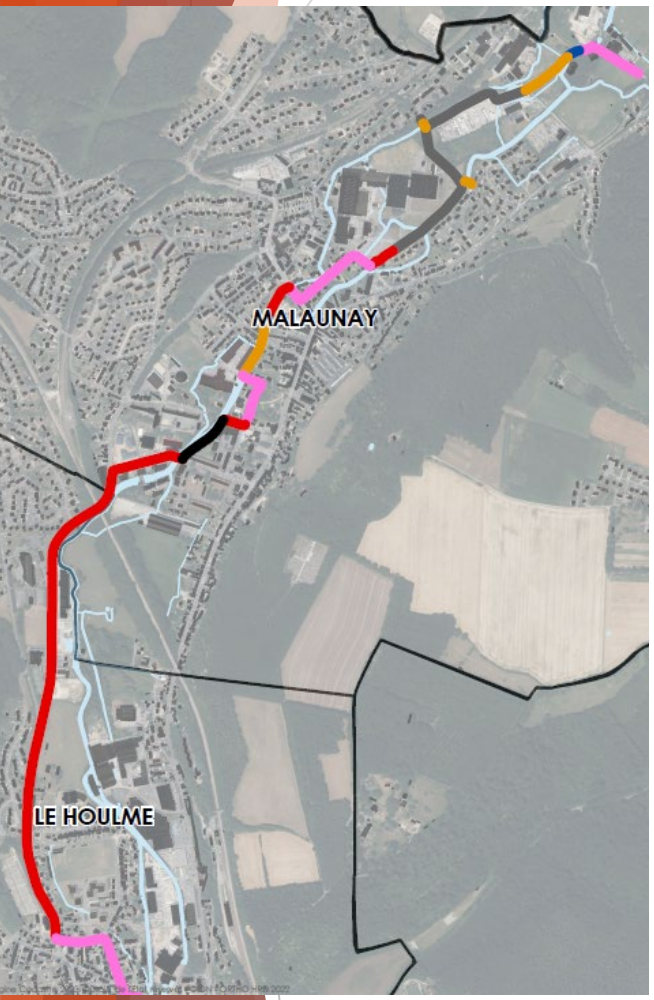


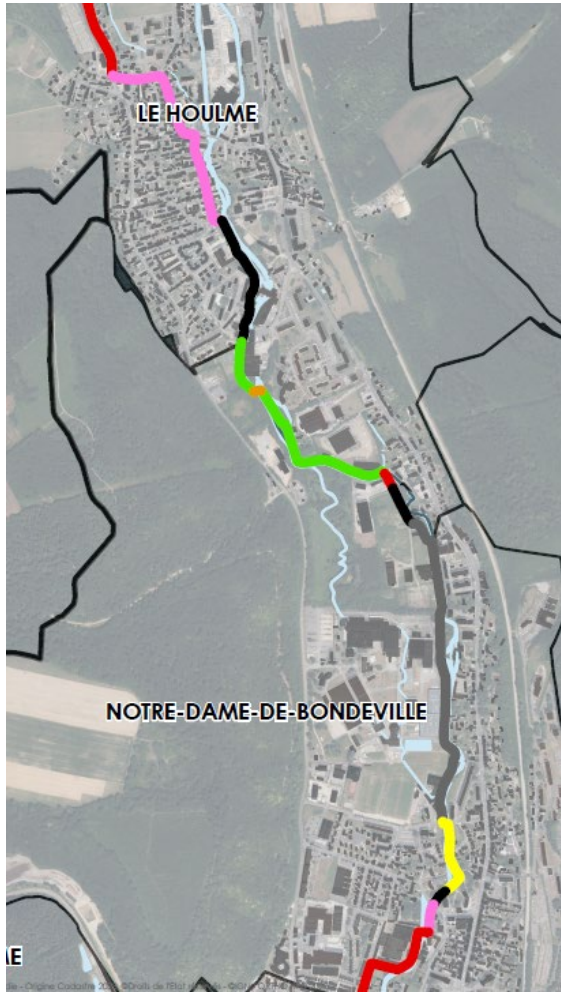


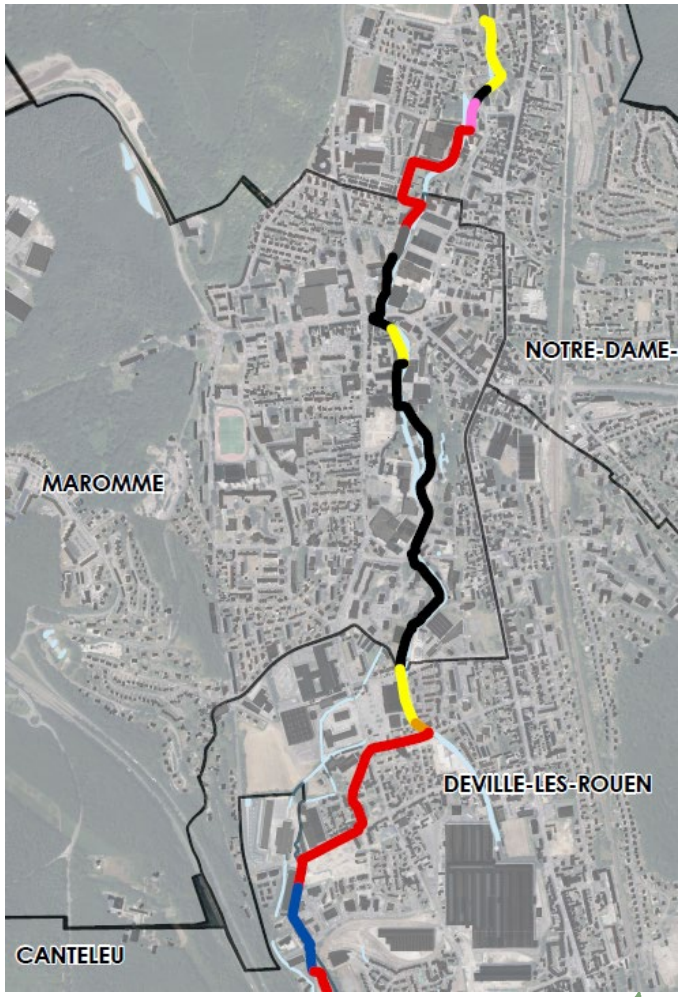


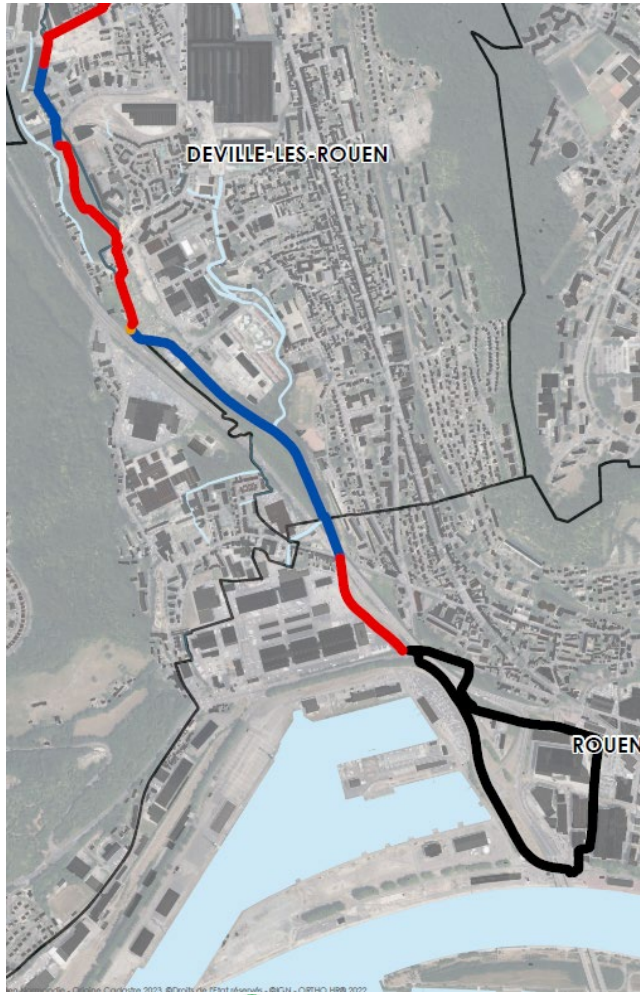


BALADE DU CAILLY

métropole ROUENNORMANDIE

je participe !

# Le tracé et les revêtements du projet en quelques chiffres

| | Aménagements existants (en mètres linéaires) | Aménagement à réaliser (en mètres linéaires) |
|---|---|---|
| **Signalisation et marquage au sol** *(rose sur les cartes)* | - | 1 500 |
| **Sentier enherbé** *(vert sur les cartes)* | - | 650 |
| **Grave concassée ou stabilisé** *(bleu sur les cartes)* | 600 | 3 000 |
| **Platelage bois** *(marron sur les cartes)* | - | 600 |
| **Enrobé** *(noir sur les cartes)* | 2 800 | 400 |
| **Béton** *(rouge sur les cartes)* | 600 | 3 350 |
| TOTAL | **4 000** | **9 500** |

BALADE DU CAILLY

métropole ROUENNORMANDIE

je participe !

# Négociations foncières

Environ 65 000 m² de foncier à acquérir, 115 parcelles impactées, 50 propriétaires fonciers

Dossier de Déclaration d'Utilité Publique
Dossier d'Evaluation Environnementale du Projet
Dossier de Mise en Compatibilité du PLU
Dossier d'Evaluation Environnementale de la MEC du PLU
Dossier de Cessibilité

*Phase administrative*

Démarche menée par le Préfet de Seine Maritime
Enquête publique avec rapport du commissaire enquêteur
Arrêté Préfectoral de DUP/Cessibilité/Mise en compatibilité du PLU/EEs

*Phase judiciaire*

Saisine du juge de l'expropriation – Ordonnance d'expropriation
Fixation du prix / Accord amiable ou passage par le juge
Indemnisation et prise de possession

BALADE DU CAILLY
métropole ROUENNORMANDIE
je participe !

# Concertation

Un projet coconstruit avec les habitants depuis son origine en 2021.
La Métropole s'est dotée d'une charte de la participation citoyenne en décembre 2023.
Les questions soumises à l'avis de la population portent sur les fonctionnalités, les revêtements…

- Près de 800 participants en ligne ou en présentiel ont donné leur avis
- 7 ateliers participatifs ayant réuni 70 personnes
- 5 balades urbaines ayant réuni plus de 20 personnes
- 3 questionnaires en ligne avec 672 réponses

Cette démarche fera l'objet d'un bilan publié sur JeParticipe qui nourrira l'enquête publique.
https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/concertation-publique/projet-balade-du-cailly

# 3. Synthèse évaluation environnementale du projet

# Description de l'état actuel de l'environnement

**Thématiques abordées dans l'étude :**

**Milieu physique**

- Météorologie
- Topographie
- Risques liés à la nature des sols/sous-sols
- Eaux souterraines
- Alimentation en eau potable
- Eau de surface
- Risque inondation

**Milieu humain**

- Occupation des sols
- Démographie
- Activités humaines
- Intérêts patrimoniaux et touristiques
- Accessibilité et voies de communications
- Risques technologiques et nuisances
- Sites et sols pollués
- Qualité de l'air
- Urbanisme et servitudes

**Milieu naturel**

- Patrimoine naturel protégé
- Patrimoine naturel inventorié

# Description de l'état actuel de l'environnement

## Enjeux principaux qualifiés de fort à très forts dans l'étude pour les milieux physique et humain :

**Risque inondation**

- Risque de **remontée de nappe** liée à la position en vallée du tracé
- Tracé concerné par le **PPRi** des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec
- Tracé coupant ponctuellement des **axes de ruissellement** identifiés

**Remontées de nappe**

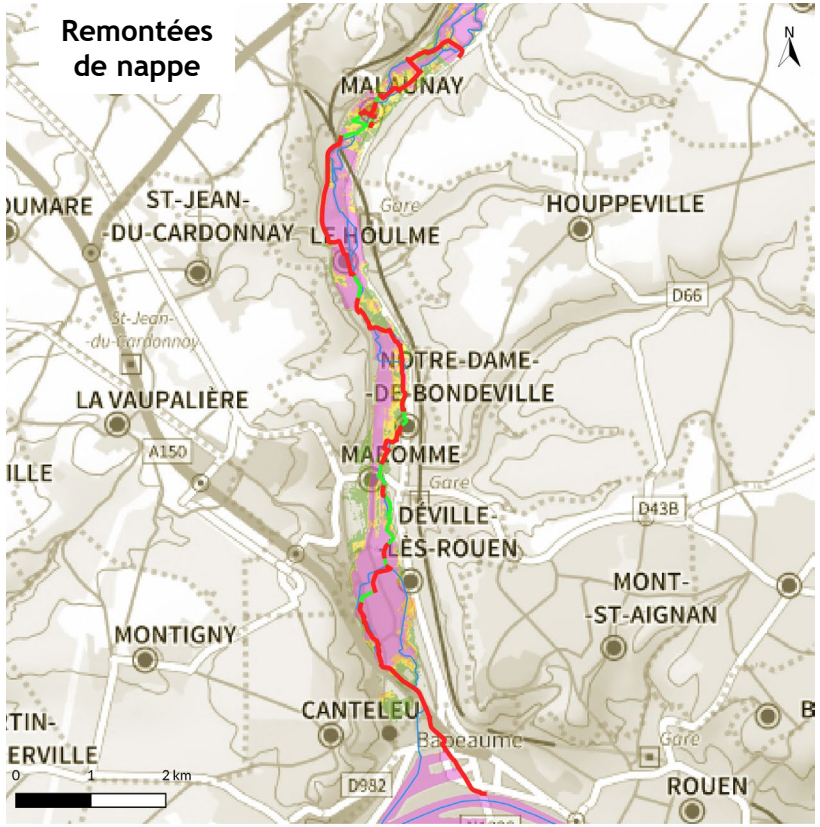


**Débordement de cours d'eau et ruissellements**

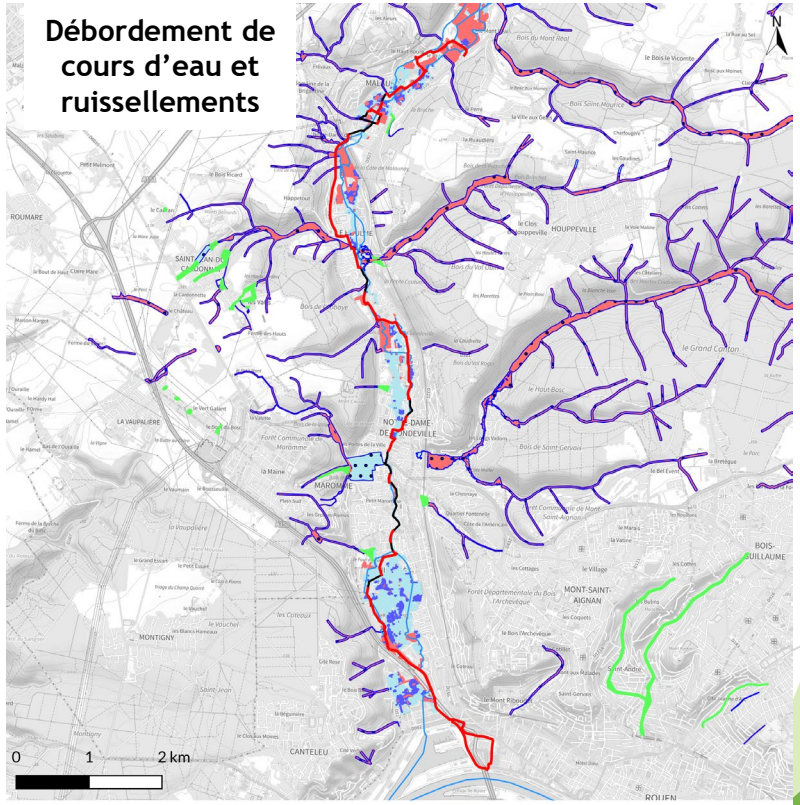

# Description de l’état actuel de l’environnement

**Enjeux principaux qualifiés de fort à très forts dans l’étude pour les milieux physique et humain :**

**Sites et sols pollués**

- Vigilance à avoir pour la traversée de la friche « SA Leboucher »

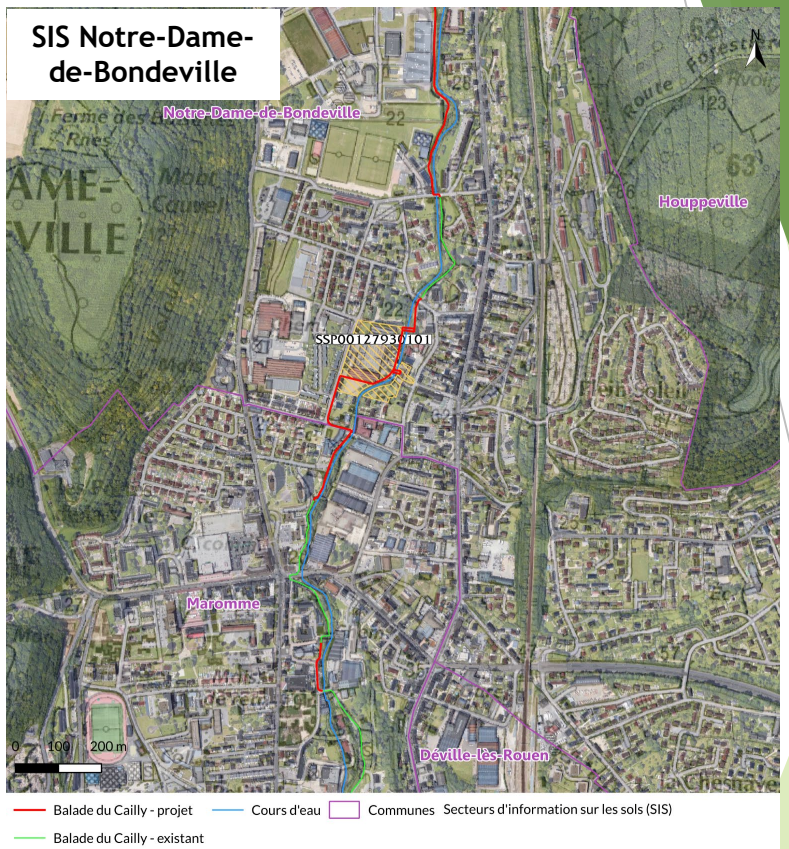


**Urbanisme**

- Compatibilité du projet avec l’OAP Leboucher sur la commune de Notre-Dame-de-Bondeville à revoir
- Compatibilité du projet avec les trames « jardins familiaux et partagés » et « espaces boisés classés » sur la commune de Déville-lès-Rouen à revoir

# Description de l'état actuel de l'environnement

## Enjeux principaux qualifiés de fort à très forts dans l'étude pour le milieu naturel :

**Gîtes chiroptères**

- Possibles gîtes arboricoles au sein des boisements de l'aire d'étude rapprochée
- Possibles gîtes au sein de 2 anciens bâtiments industriels

**Chiroptères**

- 14 espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée dont 4 d'intérêt communautaire
- Secteurs à enjeux : *boisements, lisières, ripisylve du Cailly (chasse), prairies (alimentation)*

Pipistrelle commune © Biotope (photo prise hors site)

Grand murin © Biotope (photo prise hors site)

Sérotine commune © Biotope (photo prise hors site)

Noctule de Leisler © Biotope (photo prise hors site)

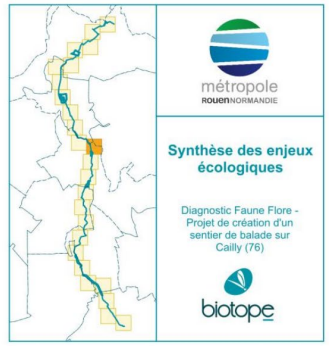


**Exemple de carte des enjeux pour les chiroptères**

# Description de l’état actuel de l’environnement

## Enjeux principaux qualifiés de fort à très forts dans l’étude pour le milieu naturel :

**Amphibiens**

- Accomplissement du cycle biologique complet au sein de l’aire d’étude
- **7 espèces protégées** au niveau national au sein de l’aire d’étude rapprochée
- **4 espèces patrimoniales**
- Principaux secteurs à enjeux : ***points d’eau***

Grenouille rousse © Biotope – Y. Carasco (photo prise hors site)

Triton alpestre © Biotope – M. Briola (photo prise hors site)

Crapaud commun © Biotope – Y. Carasco (photo prise hors site)

Triton palmé © Biotope – V. Rufray (photo prise hors site)

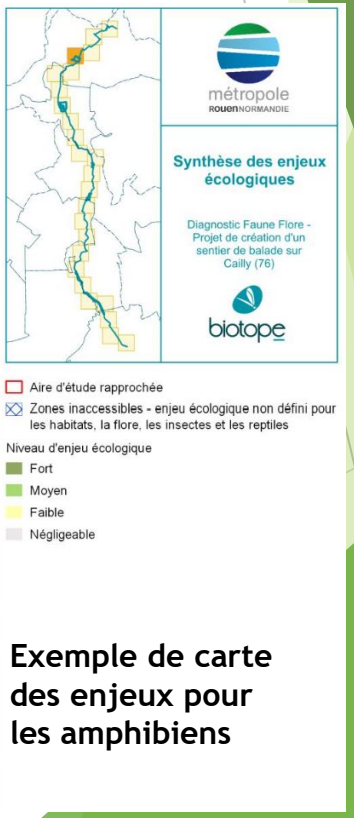


**Exemple de carte des enjeux pour les amphibiens**

# Description de l'état actuel de l'environnement

## Enjeux principaux qualifiés de fort à très forts dans l'étude pour le milieu naturel :

**Oiseaux en période de nidification**

- **58 espèces** au sein de l'aire d'étude rapprochée, dont 54 nicheuses, **44 protégées** au niveau national, **1 d'intérêt communautaire**
- 18 espèces nicheuses patrimoniales au regard de leurs statuts de conservation
- Zones d'enjeu écologique fort : ***milieux arborés et arbustifs, milieux aquatiques.***

Martin-pêcheur d'Europe © Biotope – (photo prise hors site)

Bouscarle de Cetti © Biotope – (photo prise hors site)

Bouvreuil pivoine © Biotope – (photo prise hors site)

Bergeronnette des ruisseaux © Biotope – (photo prise hors site)

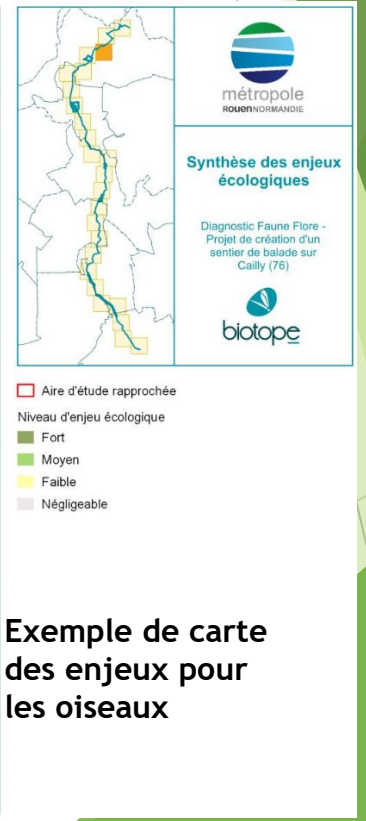


**Exemple de carte des enjeux pour les oiseaux**

# Description de l'état actuel de l'environnement

**Enjeux principaux qualifiés de fort à très forts dans l'étude pour le milieu naturel :**

**Zones humides**

- environ **6000 m² de zones humides identifiées**

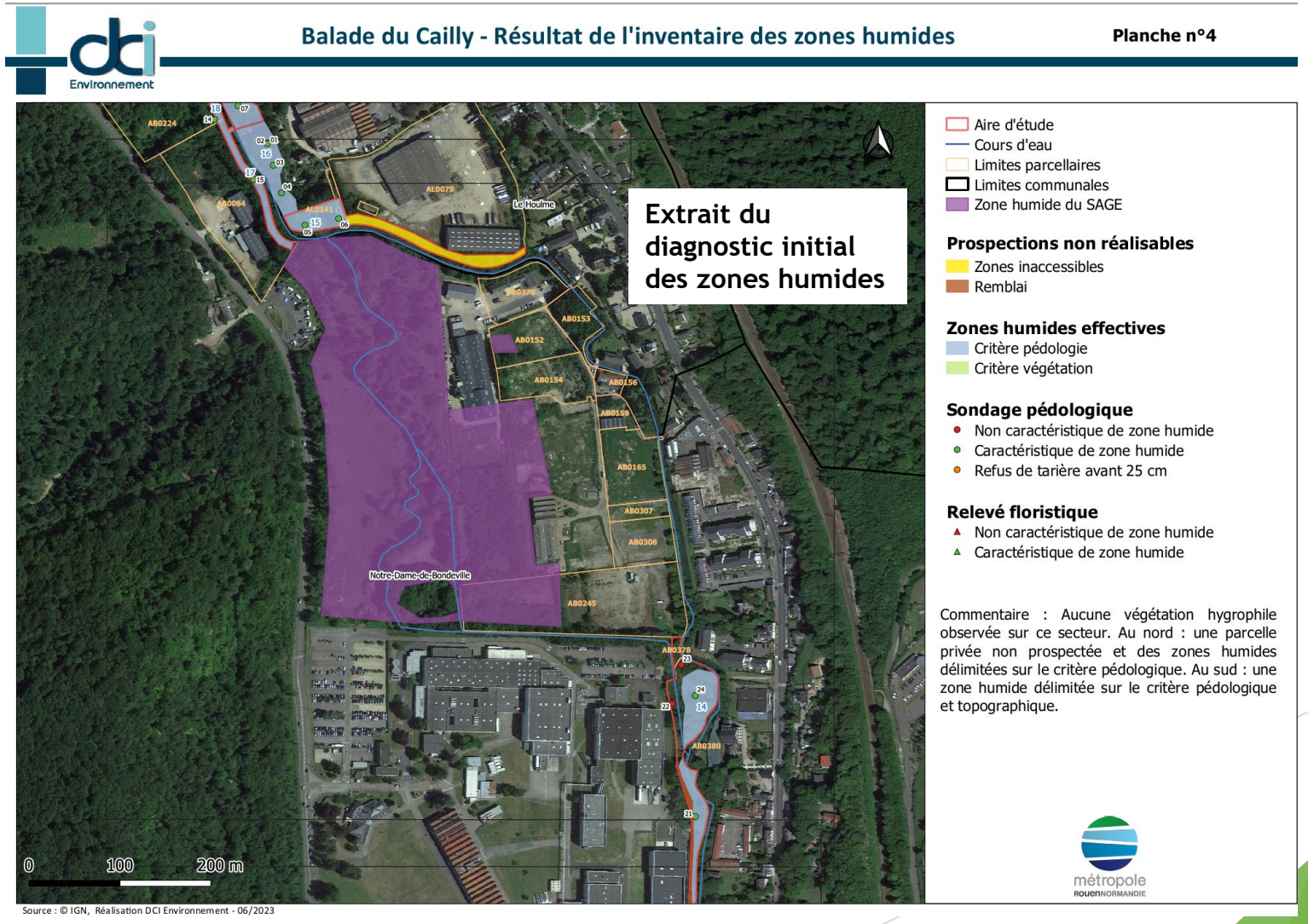

# Solutions de substitution et raisons du choix effectué

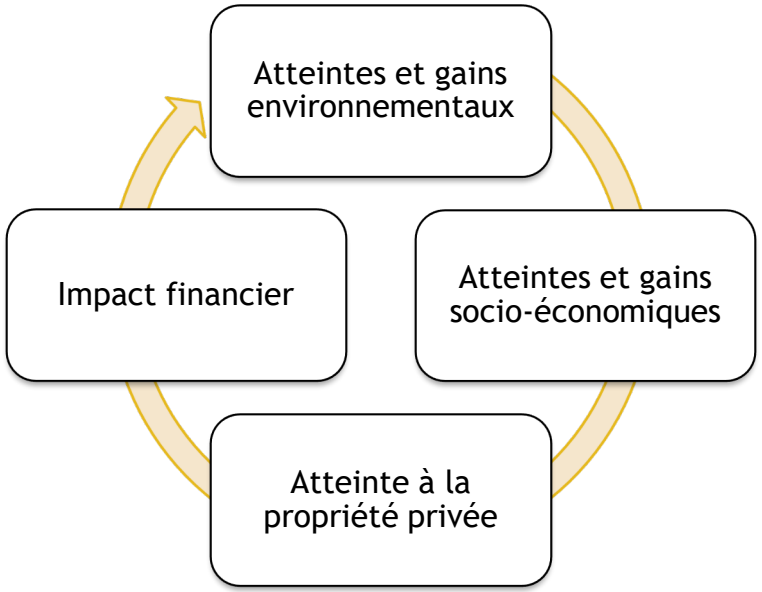


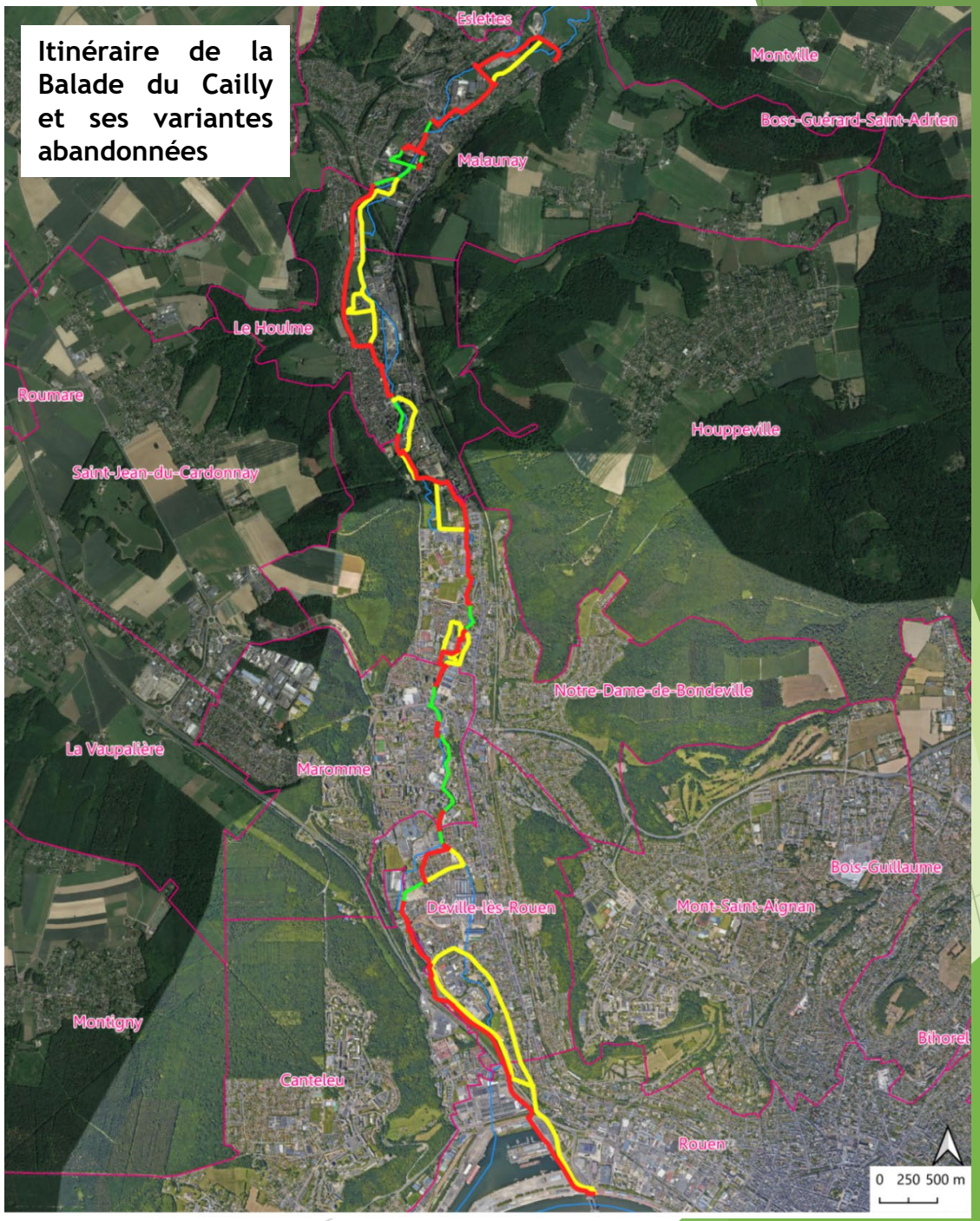

# Solutions de substitution et raisons du choix effectué

## Malaunay

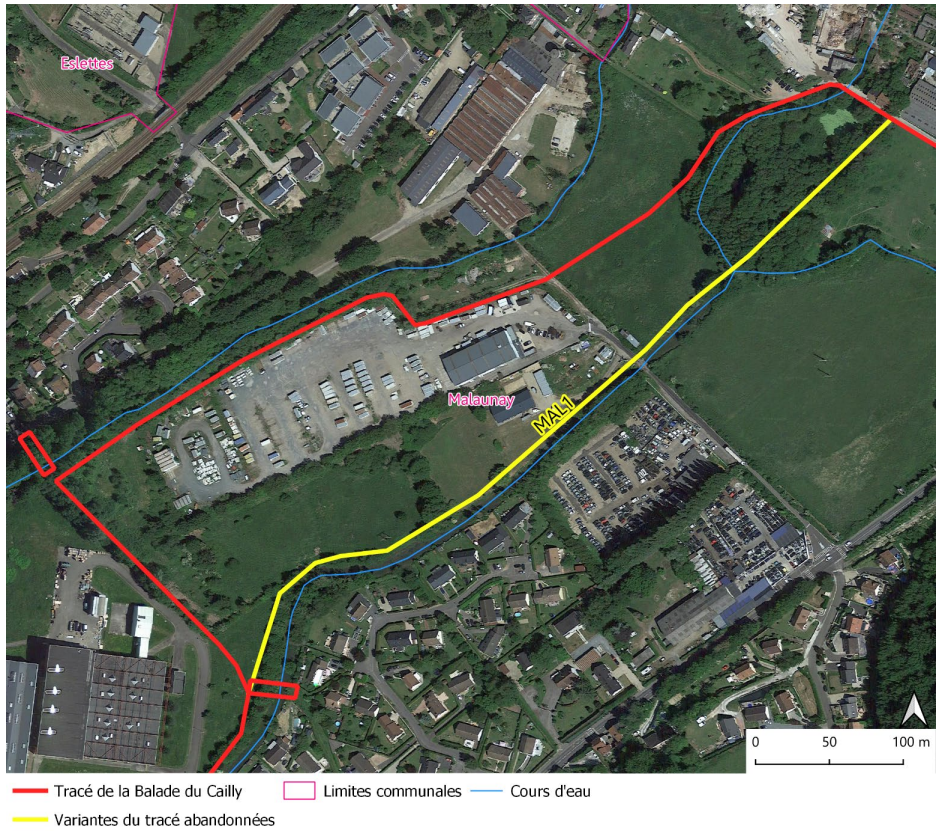


**Le tracé retenu comporte moins d'impact sur l'environnement (notamment les zones humides) et permet une meilleure desserte des habitants et usagers de ce secteur.**

# Solutions de substitution et raisons du choix effectué

## Le Houlme

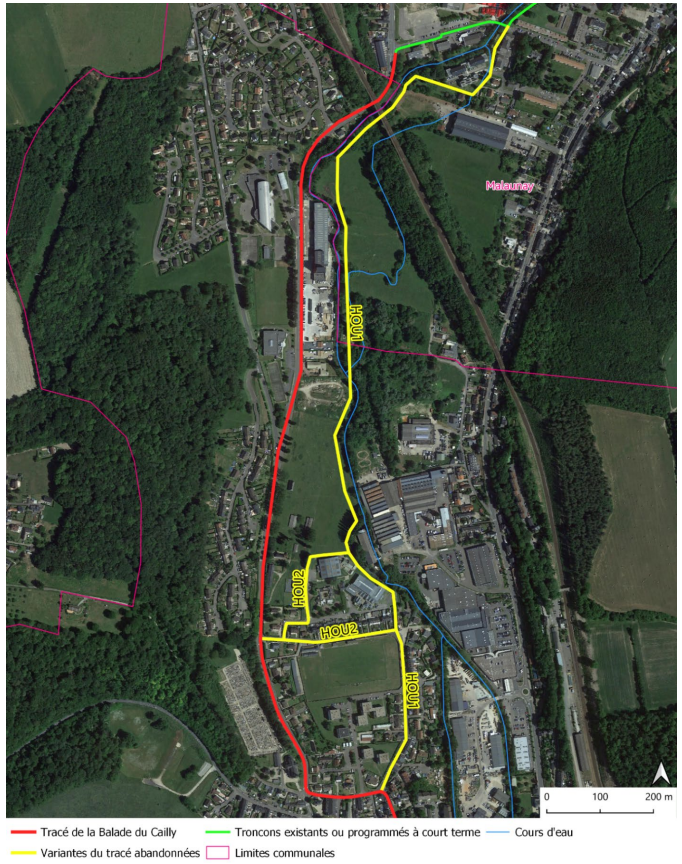


**Le tracé retenu comporte peu d'impact sur l'environnement, et permet une desserte du collège Jean Zay.**
**Par ailleurs, l'aménagement permettra d'apaiser l'axe RD51.**

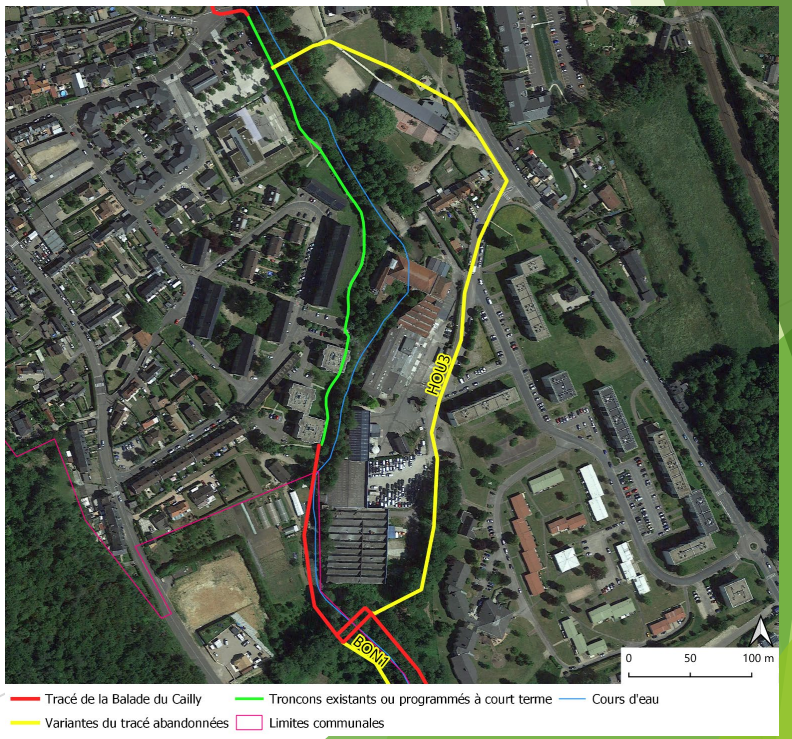


**Le tracé retenu comporte des impacts sur l'environnement sur la partie sud de l'itinéraire, mais permet d'intégrer un secteur déjà aménagé en site propre tout en maintenant une desserte des deux rives intéressantes.**

# Solutions de substitution et raisons du choix effectué

## Notre-Dame-de-Bondeville

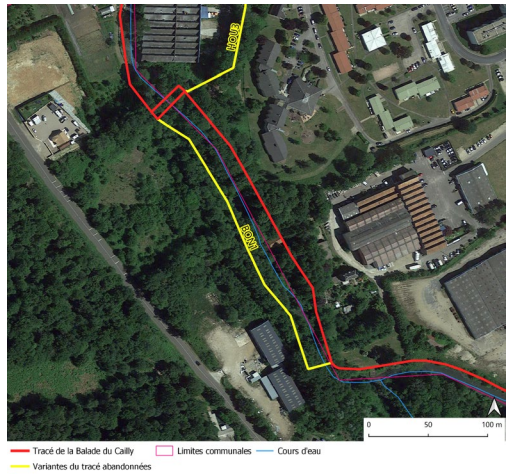


Le tracé retenu comporte des impacts sur l'environnement un peu moins prononcés, et permet une meilleure desserte des habitants et usagers de ce secteur.

Le tracé retenu comporte moins d'impacts sur l'environnement, et permet une meilleure desserte des habitants et usagers de ce secteur.

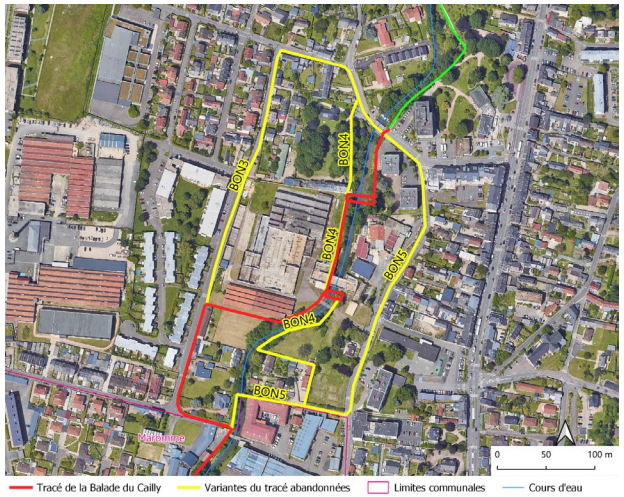


Le tracé retenu est le plus cohérent d'un point de vue urbain, sans comporter d'impact important sur l'environnement du fait de l'opportunité de la reconversion d'une friche industrielle en centre-ville.

# Solutions de substitution et raisons du choix effectué

## Déville-lès-Rouen

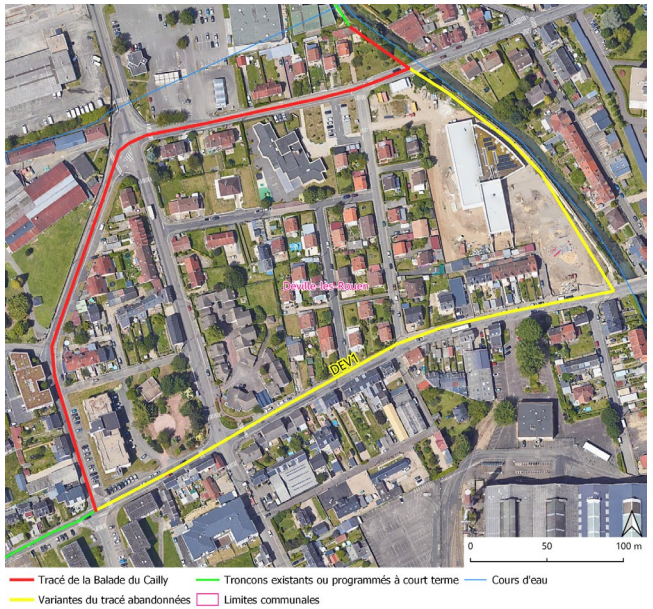


**Les deux tracés ne comportent pas d'impact sur l'environnement du fait de l'opportunité de passer sur des voiries existantes.**
**Le tracé retenu est plus cohérent d'un point de vue urbain.**

**Le tracé retenu est le seul faisable techniquement et cohérent par rapport à son objectif de promenade, sans présenter d'impact majeur pour l'environnement.**

# Solutions de substitution et raisons du choix effectué

## Rouen

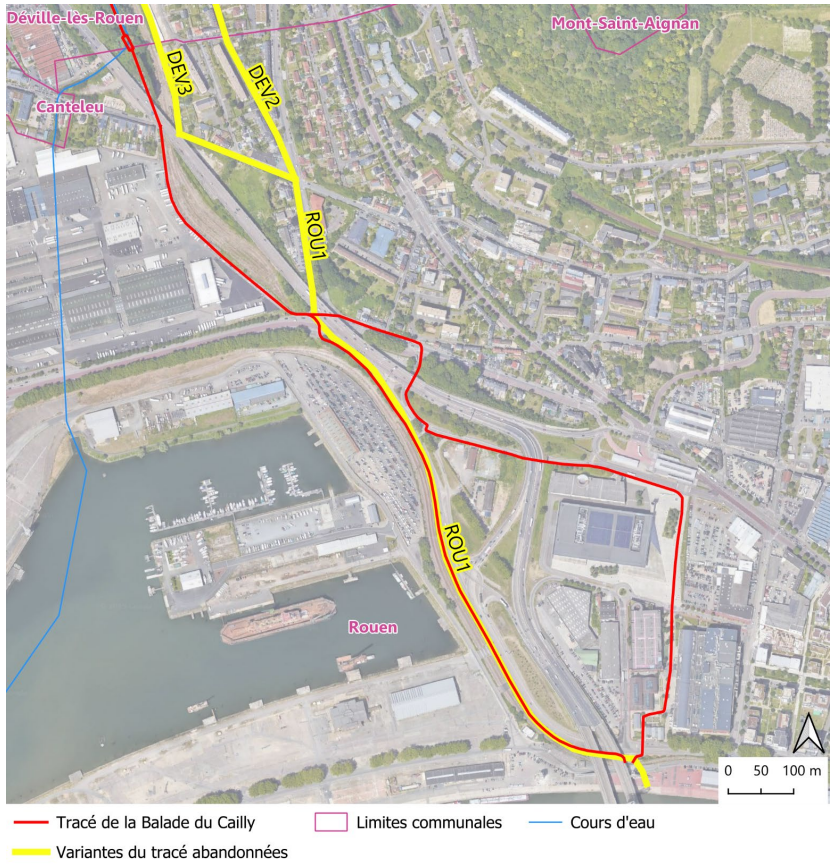


Malgré un coût d'aménagement plus important (dû à la réalisation d'un ouvrage d'art permettant la liaison entre l'avenue Bicheray et la rue de Bapeaume) **le tracé retenu est le plus cohérent par rapport à son objectif de promenade, sans présenter d'impact pour l'environnement.**

# Incidences sur l'environnement et mesures ERC

**Mesures d'évitement :**

- ME-1 Réduction de la largeur du tracé de la Balade du Cailly
- ME-2 Eviter le stockage de matériaux et les installations de chantier en zones inondables
- ME-3 Eviter l'emploi de phytocide ou insecticide pour l'entretien

**Mesures de réduction :**

- MR-1 Mise en place d'un sentier nature sur les milieux humides
- MR-2 Limiter les emprises globales du projet en phase chantier
- MR-3 Voies d'accès à la zone chantier
- MR-4 Réduction des effets de terrassement sur le milieu physique par équilibre déblais/remblais
- MR-5 Limiter les nuisances envers les populations humaines
- MR-6 Prise en charge des terres polluées

- ME01-BIODIV Adaptation des emprises projet aux sensibilités écologiques
- ME02-BIODIV Adaptation des horaires de travaux
- ME03-BIODIV Balisage préventif et mise en défend de zones à enjeux écologiques

- MR01-BIODIV Assistance environnementale et/ou maitrise d'œuvre en phase chantier par un écologue
- MR02-BIODIV Phasage des travaux préparatoires des emprises dans le temps
- MR03-BIODIV Mise en place de barrières semi-perméables aux amphibiens
- MR04-BIODIV Lutte contre les stations d'espèces exotiques envahissantes
- MR05-BIODIV Limitation du risque de pollution en phase chantier (assainissement en phase chantier)
- MR06-BIODIV Aménagements favorables à la faune
- MR07-BIODIV Définition d'un plan lumière
- MR08-BIODIV Dispositif d'aide à la recolonisation de milieux
- MR09-BIODIV Gestion écologique des habitats
- MR10-BIODIV Limitation de la compaction du sol

# Incidences sur l'environnement et mesures ERC

| Thématique concernée | | Niveau de l'incidence résiduelle | Besoin de mesure Compensatoire |
|---|---|---|---|
| Milieu physique | Météorologie | Nul à positif | Non |
| | Compartiment terrestre | Nul à négligeable | Non |
| | Compartiment aquatique | Nul à négligeable | Non |
| | | Localement fort pour les zones humides | **Oui** |
| Risques naturels | | Nul à négligeable | Non |
| Patrimoine architectural, culturel et archéologique | | Négligeable | Non |
| Paysage | | Négligeable | Non |
| Milieu humain | Occupation des sols | Faible | Non |
| | Contexte démographique et socio-économique | Positif | Non |
| | Accessibilité et voies de communication | Négligeable à positif | Non |
| | Risques technologiques et nuisances | Négligeable | Non |
| | Sites et sols pollués | Nul | Non |
| | Qualité de l'air | Négligeable | Non |
| | Urbanisme et servitudes | Négligeable | Non |
| Biodiversité | Habitats | Négligeable | Non |
| | Espèces végétales | Négligeable | Non |
| | Insectes | Négligeable | Non |
| | Amphibiens | Négligeable | Non |
| | Reptiles | Négligeable | Non |
| | Oiseaux | Négligeable | Non |
| | Mammifères (dont chiroptères) | Négligeable | Non |

**Aucune mesure compensatoire nécessaire hormis concernant l'impact sur les zones humides**

# Mesure d’évitement des zones à enjeux écologiques

## Zoom ME03-BIODIV – Balisage préventif et mise en défend de zones à enjeux écologiques

Objectif : éviter que les entreprises en charge des travaux ne détruisent accidentellement certaines stations de Cardamine amère, espèce floristique patrimoniale d’enjeu écologique moyen, situés à proximité immédiate des zones de travaux située sur le secteur de Notre-Dame-de-Bondeville et de Déville-lès-Rouen.

Balisage : clôtures temporaire (piquets / chainette ou filet). Balisage démonté en fin de chantier et matériaux réutilisés pour un autre chantier ou recyclés selon les règles en vigueur.

*Exemple de balisage temporaire de secteurs abritant des espèces sensibles (© Biotope)*

Installation de panneaux explicatifs sur les clôtures pour signifier l’intérêt de protéger ces zones.

*Exemples de panneaux explicatifs installés en bordure de sites sensibles durant des travaux (© Biotope)*

L’ingénieur-écologue en charge du suivi écologique du chantier sera chargé de veiller au respect de cette contrainte sur le chantier.
Il assistera les entreprises pour la mise en place du balisage et vérifiera ensuite régulièrement leur état. I
l signalera toute dégradation aux entreprises, qui auront la charge des réparations.

# Mesure de réduction liée à la biodiversité animale

## Zoom MR02-BIODIV – Phasage des travaux préparatoires des emprises dans le temps

Objectif : Adapter le chantier dans le temps et dans l'espace pour minimiser les impacts sur les espèces animales et végétale, notamment celles protégées dont la destruction et la perturbation intentionnelles sont interdites.

Groupes concernés : amphibiens, reptiles, mammifères terrestres, chiroptères, oiseaux

Période à privilégier pour les travaux préparatoires (débroussaillage, abattage d'arbres) : en dehors de la période sensible sur le plan écologique, en priorité en septembre et octobre (mais pourront se continuer jusqu'à fin décembre).

Rôle de l'ingénieur-écologue en charge du suivi écologique des travaux : s'assurer que le planning et le plan d'organisation des travaux proposés sont compatibles avec les périodes sensibles des espèces remarquables et la localisation des sites favorables à la faune.

# Mesure de réduction liée aux amphibiens

## Zoom MR03-BIODIV – Mise en place de barrières semi-perméables

Objectif : Limiter le risque de destruction d'individus d'amphibiens en plaçant des clôtures spécifiques entre les zones de travaux et certaines zones favorables aux amphibiens.

Mise en place d'un système semi-perméable sur un secteur au nord de l'aire d'étude rapprochée à Malaunay : permettant aux amphibiens de quitter la zone impactée et à ceux présents aux alentours de ne pas pouvoir y pénétrer.

*Exemples de clôtures de mise en exclos pour les amphibiens (© Biotope)*

Installation du dispositif idéalement 2 mois avant le début du chantier et jusqu'à la fin des travaux.

# Mesure de réduction spécifique aux arbres

## Zomm MR08-BIODIV – Dispositif d'aide à la recolonisation de milieu

Une expertise arboricole a été réalisée en juin 2025 par le bureau d'étude PG environnement. Cette expertise a eu pour objectif de récolter de nombreuses informations sur l'ensemble des arbres concernés par un abattage.

Le projet de balade du Cailly à Rouen entraîne l'abattage de 140 arbres, majoritairement composés d'espèces indigènes. Parmi les espèces dominantes figurent :

- L'érable sycomore (38 arbres)
- Les saules (32 arbres)
- Le charme commun (11 arbres)
- L'aulne glutineux (13 arbres)

| Ration de replantation | 1 pour 1<br>*Intérêt écologique ordinaire* | 2 pour 1<br>*Intérêt écologique fort* | 3 pour 1<br>*Intérêt écologique très fort* |
|---|---|---|---|
| Nb d'arbres à replanter | 69 | 102 | 60 |
| Total d'arbres à replanter | **231** | | |

La **plantation des 231 arbres** se fera au droit du projet et privilégiera la replantation d'espèces ligneuses pour préserver la valeur patrimoniale et écologique du site.

**Gain de + 90 arbres le long du projet de la Balade du Cailly**

# Autres dossiers d'évaluation environnementale et/ou demande d'autorisation

- Evaluation des incidences N2000 : pas d'incidence
- Evaluation de la nécessité d'une demande de dérogation espèces protégées : sans objet
- Evaluation de la nécessité d'une demande d'autorisation de défrichement : sans objet
- Evaluation de la nécessité d'une étude des incidences Loi sur l'Eau : déclaration nécessaire objet d'un dossier dédié. Rubriques possibles : 2150 (rejet des eaux pluviales), 3120 (modification du profil en long de cours d'eau), 3130 (impact sur la luminosité d'un cours d'eau), 3140 (consolidation/protection de berge), 3220 (remblais en lit majeur), 3310 (remblais de zone humide)
- Evaluation de la nécessité d'une étude préalable à la compensation collective agricole : sans objet

# 4. Synthèse évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU

# Compatibilité et articulation du projet avec les documents opposables

Projet compatible

A mettre en compatibilité

## PLUi Métropole Rouen Normandie

- Zone U
- Zone N
- OAP l'OAP Leboucher à Notre-Dame-de-Bondeville
- Trame Espaces Boisés Classés (EBC)
- Trames « jardins familiaux et partagés »

## SDAGE Seine-Normandie

- Zone humide (démarche ERC)
- Absence d'utilisation de produits phytosanitaires
- Gestion des eaux pluviale (infiltration si possible)

## SAGE Cailly-Aubette-Robec

- Zone humides (démarche ERC)
- Prise en compte des axes de ruissellement

## PRGi Seine Normandie

- Absence de risque pour le public

## PPRI des Bassins Versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec

- Matériaux résistants à l'eau
- Stockage sur des espaces déjà aménagés (hors phénomène d'expansion de la nappe)
- Stockage en dehors des zones de ruissellements et d'expansion de crue

## PPRi Vallée de la Seine – Boucle de Rouen

- Prise en compte du Porter à connaissance

# Mise en compatibilité du PLU sur 3 sites

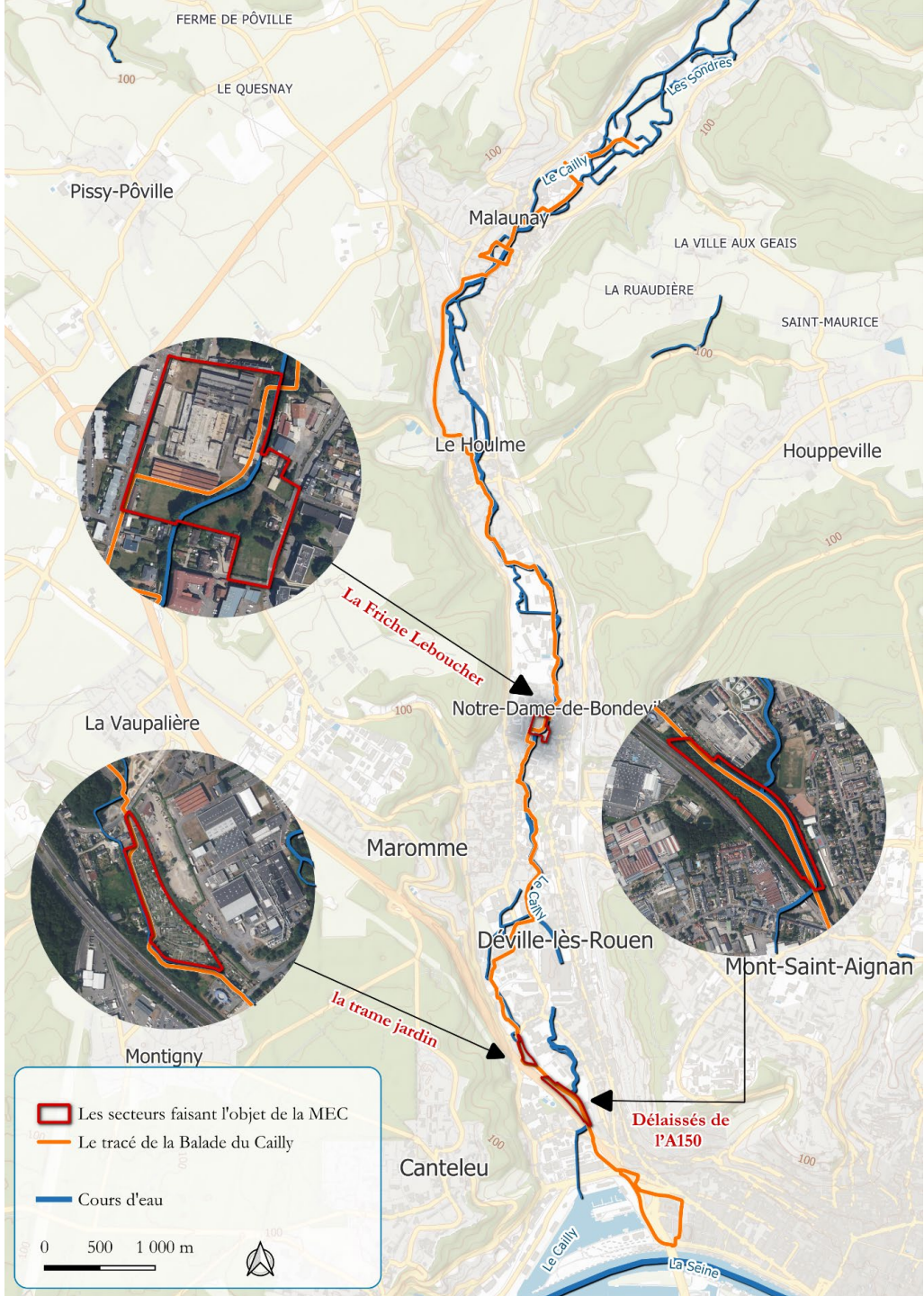

# Mise en compatibilité du PLU OAP Leboucher à Notre Dame de Bondeville

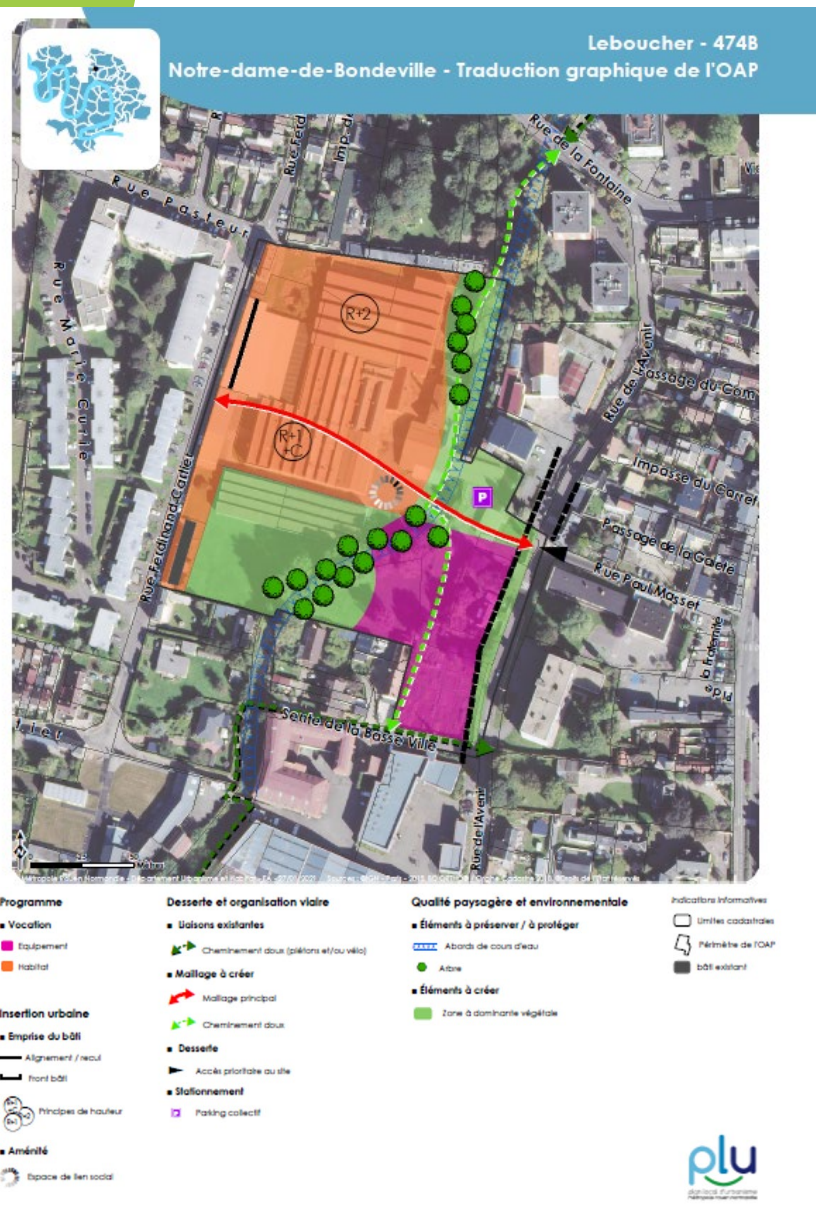


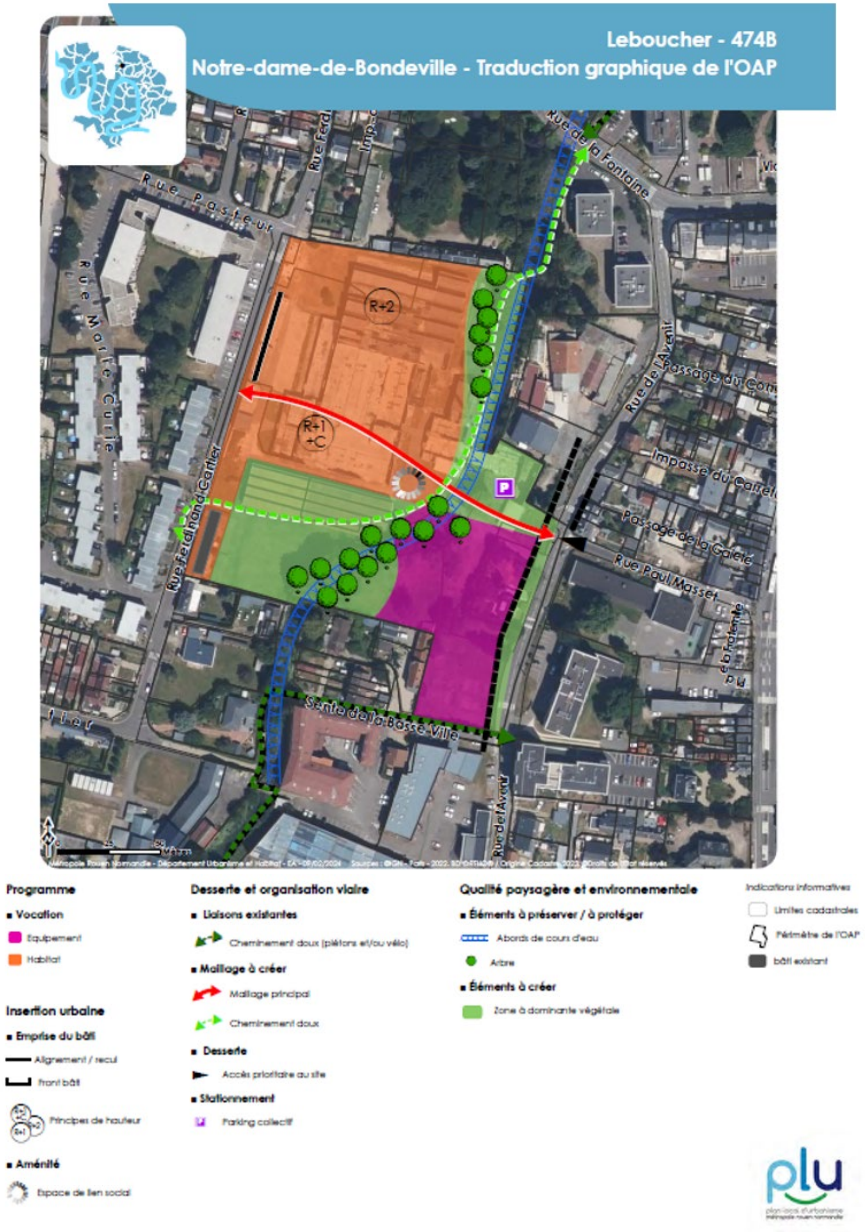

# Mise en compatibilité du PLU trame Jardins à Déville lès Rouen

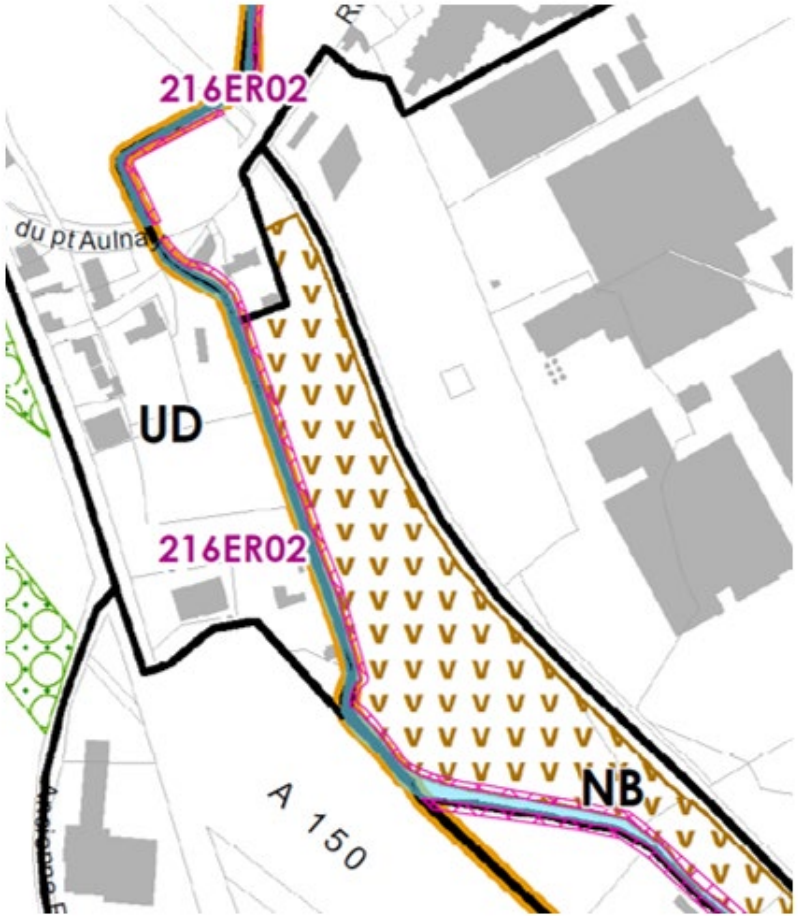


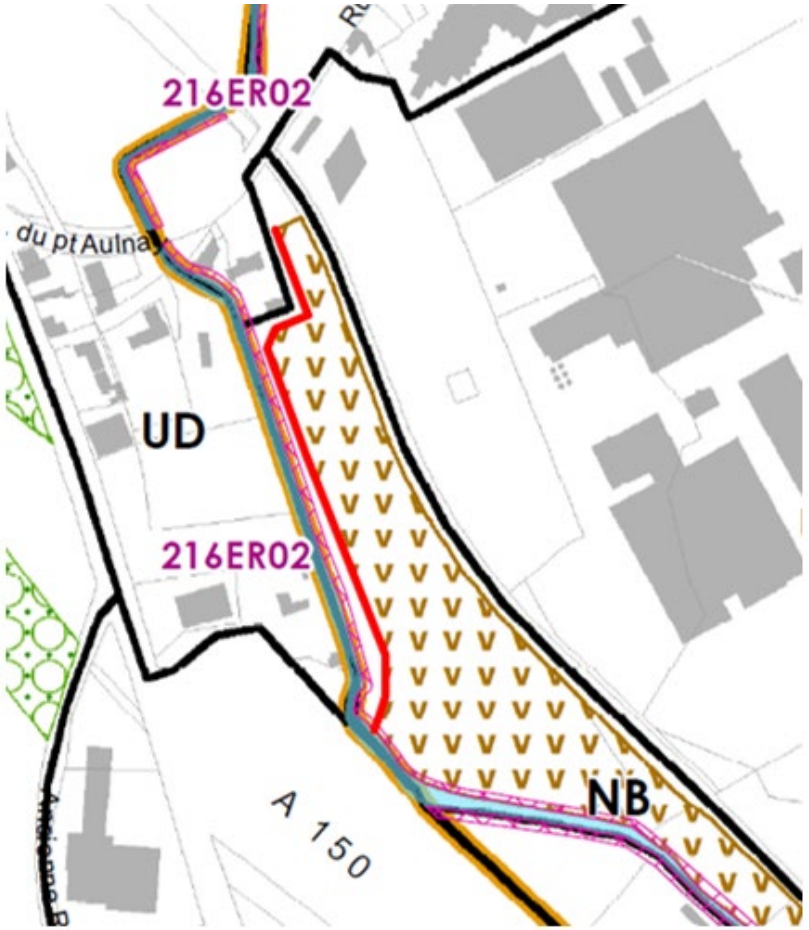

# Mise en compatibilité du PLU trame Espace Boisé Classé à Déville lès Rouen

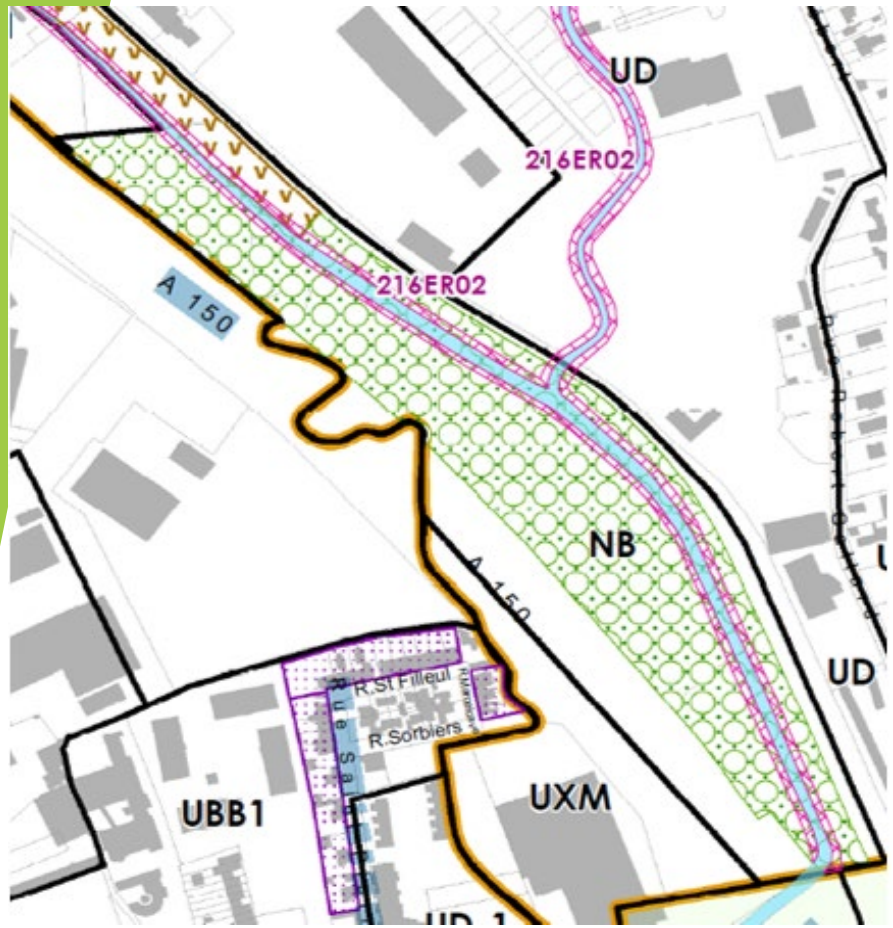


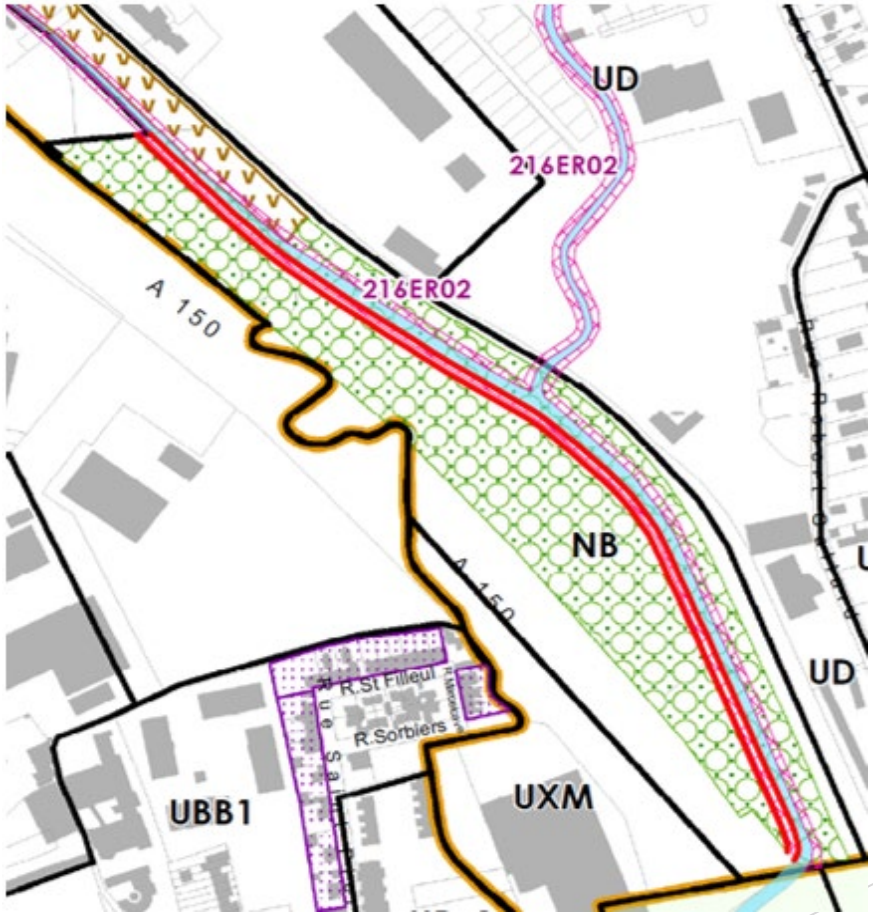


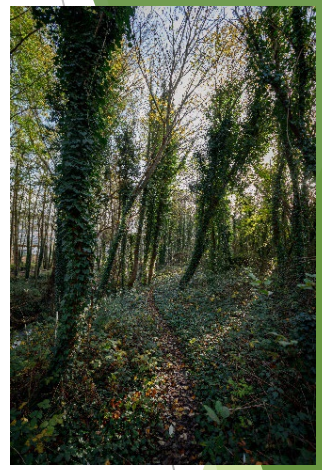

# Etat initial de l'environnement

| Thématique environnementale | | Sensibilité de l'enjeu par secteur | | |
|---|---|---|---|---|
| | | **Délaissés de l'A150 à Déville-Lès-Rouen** | **Jardins ouvriers à Déville-Lès-Rouen** | **Friche Leboucher à Notre-Dame-de-Bondeville** |
| Météorologie | | Très faible | | |
| Compartiment terrestre | Topographie Géologie | Faible | | |
| | Risques naturels – Argiles | Faible | | |
| | Risques naturels – Cavités | Nul | | |
| Compartiment aquatique | Eaux souterraines | Faible | | |
| | Alimentation en eau potable | Nul | Nul | Faible |
| | Eau de surface | Modéré | Faible | Faible |
| Compartiment aquatique | Risques naturels - Inondations | Remontée de nappe<br>Débordement<br>Ruissellement | Remontée de nappe<br>Débordement<br>Ruissellement | Remontée de nappe<br>Débordement<br>Ruissellement |
| Ambiance paysagère et patrimoniale | Paysage et occupation du sol | Fort | Fort | Faible |
| | Patrimoine | Nul | | |
| Risques technologies et nuisances | Installations classées pour la protection de l'environnement | Nul | | |
| | Risques technologiques et industriels | Nul | | |
| | Ambiances sonores | Fort | Faible | Nul |
| Sites et sols pollués | | Faible | Faible | Fort |
| Qualité de l'air | Émission de GES | Fort | Modéré | Faible |
| | Qualité de l'air | Modéré | Faible | Faible |
| Patrimoine inventorié | Inventaire Biotope - **Insectes** | Modéré | Modéré | Faible |
| | Inventaire Biotope - **Reptiles** | Faible | Modéré | Faible |
| | Inventaire Biotope - **Avifaune** | Fort | Modéré | Fort |
| | Inventaire Biotope - **Chiroptères** | Très fort | Faible | Modéré |
| | Zone humide | Nul | Modéré | Faible |

# Incidences sur l'environnement et mesures ERC

**Mesures d'évitement :**

- ME-1 Réduction de la largeur du tracé de la Balade du Cailly
- ME-2 Eviter le stockage de matériaux et les installations de chantier en zones inondables
- ME-3 Eviter l'emploi de phytocide ou insecticide pour l'entretien
- ME01-BIODIV Adaptation des emprises projet aux sensibilités écologiques
- ME02-BIODIV Adaptation des horaires de travaux
- ME03-BIODIV Balisage préventif et mise en défend de zones à enjeux écologiques

**Mesures de réduction :**

- MR-1 Mise en place d'un sentier nature sur les milieux humides
- MR-2 Limiter les emprises globales du projet en phase chantier
- MR-3 Voies d'accès à la zone chantier
- MR-4 Réduction des effets de terrassement sur le milieu physique par équilibre déblais/remblais
- MR-5 Limiter les nuisances envers les populations humaines
- MR-6 Prise en charge des terres polluées
- MR-7 Identification au zonage d'un EBC complémentaire
- MR02-BIODIV Phasage des travaux préparatoires des emprises dans le temps
- MR03-BIODIV Mise en place de barrières semi-perméables aux amphibiens
- MR04-BIODIV Lutte contre les stations d'espèces exotiques envahissantes
- MR05-BIODIV Limitation du risque de pollution en phase chantier (assainissement en phase chantier)
- MR06-BIODIV Aménagements favorables à la faune
- MR07-BIODIV Définition d'un plan lumière
- MR08-BIODIV Dispositif d'aide à la recolonisation de milieux
- MR09-BIODIV Gestion écologique des habitats
- MR10-BIODIV Limitation de la compaction du sol

# Incidences sur l’environnement et mesures ERC

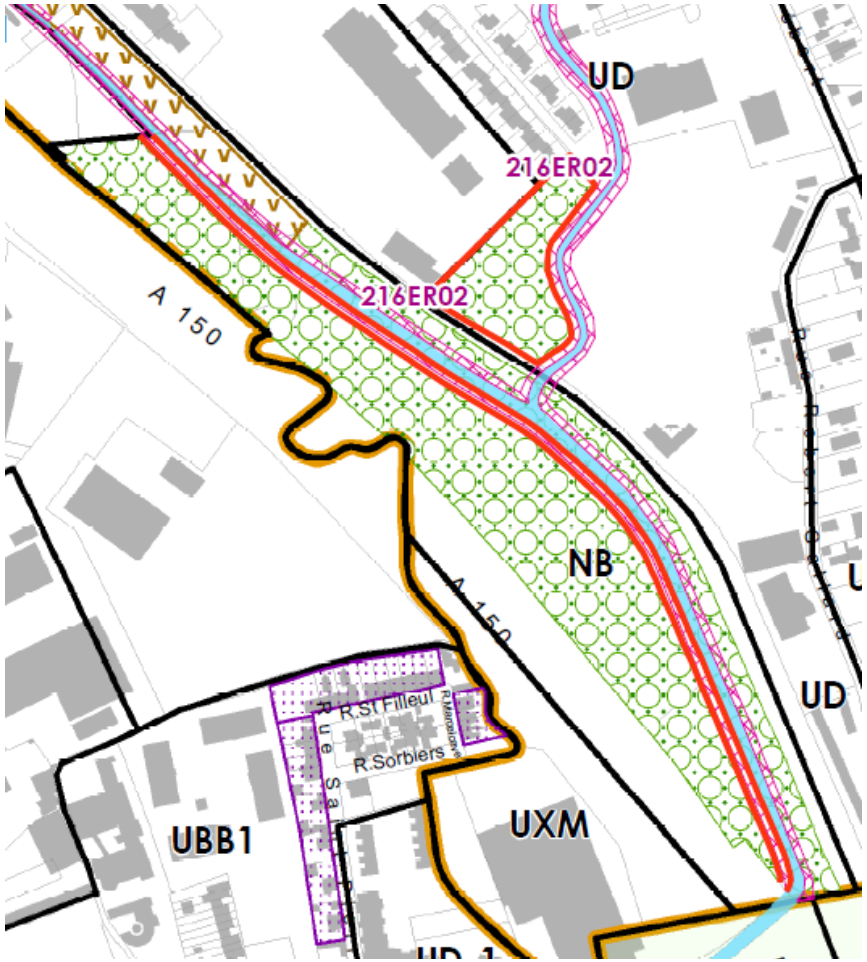


Un boisement de substitution a été identifié pour être classé en EBC. Situé à proximité immédiate du cours d’eau, il garantit la protection d’un couvert boisé supérieur et la pérennité des services écosystémiques associés (stabilité des berges, filtration de l’eau, habitat pour la faune).

**Gain de + 2 000 m² de trame EBC**

# Incidences sur l'environnement et mesures ERC

Récapitulatif des impacts pour le secteur de l'OAP Leboucher à Notre-Dame-de-Bondeville :

| | Milieu physique | | Milieu humain | Milieu naturel | Impact global |
|---|---|---|---|---|---|
| **Thème** | **Eau de surface** | **Risque naturel – Inondation** | **Sites et sols pollués** | **Biodiversité** | |
| Impact pressenti | Positif | Neutre à négligeable | Faible | Positif | Positif |

Récapitulatif des impacts pour le secteur des jardins ouvriers à Déville lès Rouen :

| | Milieu physique | | Milieu humain | | Milieu naturel | Impact global |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Thème** | **Eau de surface** | **Risque naturel – Inondation** | **Paysage et occupation du sol** | **Émission de GES** | **Biodiversité** | |
| Impact pressenti | Faible | Neutre à négligeable | Faible | Positif | Faible | Neutre à négligeable |

Récapitulatif des impacts pour le secteur des délaissés de l'A150 à Déville lès Rouen :

| | Eau de surface | Risque naturel – Inondation | Paysage et occupation du sol | Ambiance sonore | Émission de GES | Qualité de l'air | Biodiversité | Impact global |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Impact pressenti** | Faible | Faible | Positif | Positif | Positif | Positif | Neutre | Positif |

**Aucune mesure compensatoire nécessaire hormis concernant l'impact sur les zones humides**

# 5. Temps d’échanges

# Merci de votre participation !

BALADE DU CAILLY

BALADE DU CAILLY

métropole ROUENNORMANDIE

je participe !